

DEC 3-2

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO du 23 juillet 2015 relative au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté rectoral du 11 juillet 2022 autorisant l'ouverture d'une session d'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sont désignés, pour la session 2023, membres du jury de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) :

Présidente :

Mme Cécile BÉTERMIN – IA-IPR d'Histoire Géographie – Directrice de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) – Rectorat de Nantes

Membres :

Mme Aline RIDIER – Inspectrice de l'Éducation Nationale du premier degré – Haut bocage - Vendée

M. Thierry DUPRÉ – Proviseur – Lycée La Colinière – Nantes

Mme Géraldine MOREAU – Professeure Formatrice Académique – Lycée professionnel Pablo Neruda - Bouguenais

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 18 janvier 2023

*Pour la Rectrice et par délégation,
le Directeur des Examens et Concours*

 **Katia BÉGUIN**
Jean-Eudes AYMER